

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le mardi 25 septembre 2007, à 20h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Carmen Blouin, Jean Rompré, Jacques Drolet, Lina Labbé et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Résolution en vue d'abroger la résolution # 07-081.
3. Résolution de retrait de la Mutuelle de prévention FQM. (Mut-00085)
4. Période de questions.
 - Les délibérations et la période de question de cette session porteront exclusivement sur les mutuelles de prévention de la CSST.
5. Levée de l'assemblée.

07-084 Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Carmen Blouin et appuyée par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-085 Item 2 **Résolution en vue d'abroger la résolution # 07-081.**

Attendu que les membres du Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ont pris connaissances de faits nouveaux concernant l'adhésion à la nouvelle Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, « FQM PRÉVENTION »;

Attendu que ces informations modifient de manière substantielle les conditions d'adhésion à cette Mutuelle;

Attendu que des informations émanant directement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail remettent sérieusement en question le bien-fondé, pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, de faire partie d'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail;

En conséquence ;

Il est proposé par Carmen Blouin et appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que la résolution # 07-081 ayant pour titre : « *Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la participation à une mutuelle de prévention* » soit et est abrogée.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

07-086

**Item 3 Résolution de retrait de la Mutuelle de prévention FQM.
(Mut-00085)**

Attendu que la participation à la Mutuelle de prévention FQM (Mut-00085) confiée à la gestion du groupe AST entraîne, dans les faits, une surprime inacceptable de cotisation à la Commission de la santé et sécurité du travail;

Attendu que des informations émanant directement de la Commission de la santé et de la sécurité du travail remettent sérieusement en question le bien-fondé, pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, de faire partie d'une Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail;

Attendu qu'il est plus avantageux pour les contribuables de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans que la prévention en santé et sécurité du travail soit gérée directement par l'administration municipale;

En conséquence ;

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyé par Lina Labbé

Et

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans se retire de la mutuelle de prévention dont elle est membre, soit la Mutuelle de prévention FQM (Mut-00085);

Que ce retrait soit effectif dès le premier (1^{er}) janvier 2008;

Qu'à partir du premier (1^{er}) janvier 2008, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans prenne charge seule de la prévention en santé et sécurité du travail de ses employés, salariés ou bénévoles;

Qu'une lettre de retrait accompagnée d'une copie de la présente résolution soient expédiées à : Monsieur Rémi Gauthier de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

Que copies conformes desdits documents soient expédiés : à la Fédération Québécoise des Municipalités et au gestionnaire de la Mutuelle de Prévention FQM (Mut-00085), le Groupe AST;
Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 4 **Période des questions.**

- Les délibérations et la période de question de cette session porteront exclusivement sur les mutuelles de prévention de la CSST.

07-087

Item 5 **Levée de l'assemblée.**

La levée de l'assemblée est proposée par Jacques Drolet il est 20h35.